

Immigration—

15. Administration, fonctionnement et entretien, y compris sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, subvention au transport d'immigrants et de colons sur l'océan et à l'intérieur du pays et subvention pour autres secours, y compris les soins en cours de route et en attendant l'embauchage; et paiements aux provinces en conformité d'ententes conclues avec l'approbation du gouverneur en conseil à l'égard de dépenses assumées par les provinces pour venir en aide aux immigrants indigents et \$35,000 de subventions aux organismes d'assistance aux immigrants, \$20,641,000.

Élaboration de programmes—

20. Administration, fonctionnement et entretien, \$3,751,600.

25. Contributions, allocations et subventions, énumérées dans le détail des affectations, \$3,525,000.

Commission d'appel de l'immigration—

30. Administration, fonctionnement et entretien, \$311,000.

DÉFENSE NATIONALE

Pensions et autres allocations—

49a. Autorisation au Conseil du Trésor, aux fins de calcul des pensions aux termes des articles 13 et 14 de la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, afin de déterminer la solde et les allocations censées avoir été reçues le et après le 1^{er} octobre 1966 par des membres des Forces canadiennes d'un grade inférieur à celui d'officier breveté, \$1.

(Le crédit est adopté sur division.)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE
SOCIAL

Assurance-maladie et aide à la santé—

8a. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions selon le détail des affectations, \$182,000.

(Le crédit est adopté sur division.)

POSTES

1b. Services postaux, \$10,435,300.

(Le crédit est adopté sur division.)

CONSEIL PRIVÉ

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

A—Conseil privé—

1. Entretien et administration de la résidence du premier ministre, \$40,600.

Ministres sans portefeuille—

5. Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du conseil privé de la reine pour le Canada, ayant qualité de ministre, mais pour qui il n'est prévu ni traitement ni indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de \$7,500 par année ou au prorata

[M. le président.]

à l'égard de toute période inférieure à une année, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inéligibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, \$15,000.

10. Administration générale, y compris \$40,000 en subventions et contributions à la recherche, \$2,501,300.

A—Conseil privé—

10a. Administration générale, \$1,107,500.

15. Dépenses des commissions royales d'enquête, selon le détail des affectations, \$2,058,300.

15a. Dépenses des commissions royales d'enquête selon le détail des affectations, \$600,000.

17. Dépenses du Conseil des sciences du Canada, \$190,000.

17a. Dépenses du Conseil des sciences du Canada, \$255,500.

18. Dépenses relatives aux visites d'État en 1967, \$1,577,000.

18a. Dépenses afférentes aux visites d'État de 1967, \$765,100.

19. Paiement à la Compagnie des jeunes Canadiens, \$2,445,000.

B—Conseil économique du Canada—

20. Administration, \$1,522,800.

20a. Administration, \$100,000.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-
GOUVERNEURS

1. Secrétariat du gouverneur général, \$540,600.

(Le crédit est adopté sur division.)

5. Remboursement aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada des frais de voyage et de réception subis dans l'exercice de leurs fonctions, à concurrence du maximum annuel pour chacun spécifié dans le détail des affectations, \$145,000.

(Le crédit est adopté sur division.)

TRAVAUX PUBLICS

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

A—Ministère—

1. Administration générale, y compris les subventions selon le détail des affectations, \$19,734,600.

Service du logement—

5. Entretien et service des bâtiments et terrains publics, acquisition de meubles et d'accessoires de bureau pour les ministères du gouvernement, y compris la fourniture, sur une base recouvrable, de locaux et de services connexes aux fins du Régime de pensions du Canada et autorisation de procurer de l'aide a) à l'Organisation de l'aviation civile internationale sous forme de location de bureaux à des prix inférieurs au tarif commercial et b) à l'Association récréative du service civil d'Ottawa sous forme de services d'entretien au Centre commémoratif W. Clifford Clark, à Ottawa, \$76,615,000.